

Mercredi 1^{er} juin 2005



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

PÉTITIONS

M^{me} DRIEDGER
M. SCHULER
M. GOERTZEN
M. LAMOUREUX
M. ROCAN

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 50) — *Loi corrective de 2005/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2005*

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 51) — *Loi sur les fonds de placement des travailleurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Labour-Sponsored Investment Funds Act (Various Acts Amended)*

M^{me} TAILLIEU

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale/The Vulnerable Persons Living with a Mental Disability Amendment Act*

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

Motion d'adhésion

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* SMITH

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Liquor Control Amendment Act*
(amendé — comité)
(M. ROCAN)

Motion de M^{me} la *ministre* WOWCHUK

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur le contrôle du prix du lait/The Milk Prices Review Amendment Act*
(M. ROCAN)

Motion de M^{me} la *ministre* ALLAN

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (aiguilles utilisées en milieu médical)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Needles in Medical Workplaces)*
(M. FAURSCHOU)

ÉTAPE DU RAPPORT — DÉBAT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* ASHTON

(N° 22) — *Loi sur la protection des eaux/The Water Protection Act*

[8 amendements — M. le *ministre* ASHTON]
(n° 5 — article 4.2 — M. PENNER — 13 min)
(n° 6 — article 4.3 — M. DERKACH) (reporté)

(n° 7 — article 8.1 — M. DERKACH) (reporté)
(sous-amendement à l'article 8.1 — M. DEWAR) (reporté)
(n° 8 — sous-alinéa 11(1)b)(iv) — M. DERKACH) (reporté)
(n° 9 — alinéa 20a.1) — M. DERKACH) (reporté)
(n° 10 — article 32.1 [amendé]— M. DERKACH) (reporté)
(n° 11 — alinéa 33(1)h) — M. DERKACH) (reporté)
(n° 12 — article 33.1 — M. DERKACH) (reporté)
(sous-amendement à l'article 33.1 — M. DYCK) (reporté)

[8 amendements — M. PENNER]
(n° 1 — préambule — M. DEWAR) (reporté)
(n° 2 — paragraphe 1(1) — M. DEWAR) (reporté)
(n° 3 — paragraphe 11(1) — M. SWAN) (reporté)
(n° 4 — paragraphe 11(2) — M. DEWAR) (reporté)
(n° 5 — paragraphe 33(1.1) — M. SWAN) (reporté)
(n° 6 — paragraphe 34(4) — M. SWAN) (reporté)
(n° 7 — paragraphe 35(7) — M. DERKACH)
(n° 8 — paragraphe 35(8) — M. DEWAR) (reporté)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* SELINGER

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (Commission d'appel des accidents de la route)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Injury Compensation Appeal Commission)*

(M. DYCK)

Motion de M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 8) — *Loi sur le Conseil manitobain du vieillissement/The Manitoba Council on Aging Act*
(M^{me} TAILLIEU) (reporté)

Motion de M. le *ministre* STRUTHERS

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/The Wildlife Amendment Act*
(M. FAURSCHOU)

Motion de M^{me} la *ministre* WOWCHUK

(N° 30) — *Loi sur la Société des services agricoles du Manitoba/The Manitoba Agricultural Services Corporation Act*

(M. EICHLER) (reporté)
(M. FAURSCHOU — 15 min)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

(N° 31) — *Loi modifiant la Loi sur les condominiums/The Condominium Amendment Act*
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* SMITH

(N° 33) — *Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Act*
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* SMITH

(N° 35) — *Loi sur le Partenariat de la région de la capitale/The Capital Region Partnership Act*
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

(N° 39) — *Loi sur l'immunité des détenteurs d'unités de sociétés de placement/The Investment Trust Unitholders' Protection Act*
(M. LOEWEN) (reporté)

Motion de M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 41) — *Loi sur les conducteurs et les véhicules et Loi modifiant le Code de la route/The Drivers and Vehicles Act and The Highway Traffic Amendment Act*
(M. DYCK) (reporté)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* SELINGER

(N° 44) — *Loi d'exécution du budget de 2005 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2005*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(imprimé)

M. le *ministre* BJORNSON

(N° 48) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(imprimé)

PROPOSITION PRÉSENTÉE AU COURS D'UN JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

M. DERKACH

Attendu :

que le gouvernement néo-démocrate Doer a prouvé son incapacité à gérer les affaires provinciales, notamment en matière de soins de santé, d'éducation, de finances, d'agriculture, de services à la famille et d'enseignement postsecondaire;

que les Manitobains sont désillusionnés, frustrés et déçus du gouvernement néo-démocrate parce qu'il aborde les questions importantes de manière contradictoire;

que ce gouvernement induit les Manitobains en erreur en faisant des annonces sur des programmes alors que les plans d'action n'ont pas été élaborés ou mis en application;

que les Manitobains sont abandonnés à leurs douleurs et à des souffrances prolongées à cause de l'idéologie du gouvernement néo-démocrate qui interdit le traitement des patients dans des établissements de soins de santé privés financés par le secteur public;

que le premier ministre continue de faire des déclarations contradictoires sur des questions de haute importance pour les Manitobains, particulièrement en ce qui a trait aux soins de santé et aux partenariats entre les secteurs public et privé;

que le gouvernement néo-démocrate continue de fermer des hôpitaux situés dans les régions rurales du Manitoba même si le premier ministre a promis à plusieurs occasions que les hôpitaux en région rurale ne seraient ni fermés ni convertis;

que le casino South Beach ouvrira bientôt ses portes et que les travailleurs et les clients seront exposés à la fumée secondaire, compromettant ainsi leur santé et leur bien-être;

que l'incompétence du ministre de l'Éducation a permis que l'argent des contribuables destiné à l'éducation soit utilisé de manière inappropriée et illégale et serve plutôt à un projet de développement domiciliaire et immobilier;

que le ministre de l'Éducation nie sa responsabilité dans l'utilisation inappropriée et continue de l'argent des contribuables en refusant de faire immédiatement cesser l'aménagement foncier illégal entrepris par une division scolaire;

que le ministre de l'Éducation n'a pas réussi à démontrer des qualités de chef relativement aux responsabilités, aux programmes, aux initiatives et aux fonds du ministère de l'Éducation;

que le gouvernement néo-démocrate n'a pas su surveiller le fonds de placement des travailleurs de la Société Crocus, entraînant ainsi la perte de millions de dollars appartenant aux investisseurs et aux contribuables;

que l'approche du gouvernement néo-démocrate Doer en matière d'investissements défavorise les entreprises au Manitoba et a empêché la croissance, l'expansion et la diversification de l'économie de la province;

qu'alors que les recettes publiques réalisées cette année sont sans précédent, le gouvernement néo-démocrate force les Manitobains à payer des frais plus élevés pour plusieurs services, notamment les droits d'homologation payables par le conjoint et les enfants survivants, la franchise du Régime d'assurance-médicaments et le tribunal de la famille;

que sous le gouvernement néo-démocrate, la dette du Manitoba continue d'augmenter au rythme de 1,5 million de dollars par jour et a crû de deux milliards de dollars alors que les transferts fédéraux et les recettes ont été sans pareil;

que plus de deux années se sont écoulées depuis le début de la crise de l'ESB, menaçant ainsi gravement l'industrie du bétail au Manitoba, et que le gouvernement néo-démocrate n'a pas réussi à augmenter la capacité de la province en matière d'abattage et de transformation;

que le ministre des Services à la famille et du Logement s'est montré irrespectueux envers les députés de l'Assemblée et le principe de l'obligation redditionnelle dans le cadre du processus législatif en refusant de répondre à des questions sérieuses ayant trait aux politiques de son ministère;

que les universités du Manitoba sont forcées d'imposer des frais supplémentaires aux étudiants parce que les fonds d'exploitation que le gouvernement néo-démocrate a transféré aux institutions d'enseignement postsecondaires sont insuffisants;

que le gouvernement néo-démocrate a imposé aux Manitobains une convention collective cadre anti-démocratique obligeant les travailleurs non syndiqués participant au projet d'expansion du canal de dérivation à verser des cotisations syndicales et à investir dans un fonds de retraite et dans des avantages sociaux alors qu'ils le faisaient déjà en vertu d'ententes existantes conclues avec leurs employeurs respectifs,

il est proposé :

que l'Assemblée législative, au nom des Manitobains, exprime son dégoût et sa déception concernant la façon dont le gouvernement néo-démocrate a dirigé les affaires de la province du Manitoba;

que l'Assemblée exprime sa vive opposition au premier ministre et au gouvernement néo-démocrate puisqu'ils ont induit les Manitobains en erreur, qu'ils ont mal géré les questions importantes et les ministères, et qu'ils ont mal utilisé l'argent durement gagné des contribuables manitobains;

qu'elle demande respectueusement au premier ministre et au gouvernement néo-démocrate, au nom des citoyens de la province, de présenter des excuses aux Manitobains pour la manière négligente, insensible et contradictoire dont ils se sont acquittés de leurs fonctions.

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité des affaires législatives se réunira le jeudi 2 juin 2005, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent des ressources humaines se réunira le jeudi 2 juin 2002, à 18 h 30, dans la salle 254 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.